Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/10/2026 à 14h22
Référence de l'AR : 054-215404989-20260928-DELIB_51_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Nancy

Commune de Seichamps

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :29

Nombre de conseillers en exercice :29

Date de convocation : 22 septembre 2026

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 22/09/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Présidence : Catherine KRIER, Maire.

Etaient présents :

DOUTÉ Fabien, ALBALADEJO Nicolas, LEFEVRE Mélanie, KACZMAREK Laëtitia, MARIN Marie-Pascale, RAMISCH Isabelle, MASSON Camille, SEFIANI Siham, KUJAWA Patrick, THIVET Laura, ARNAIZ DE LA FUENTE Miguel, HURET Emmanuelle, LHUILLIER Laurence, MOINE Philippe, LAPOINTE Annie, NORMANT Vincent, ASSIAKH Lucie, LHUILLIER Aurélien, LEFEUVRE Patrice, IUNG Romaric, DUBAS Patrick, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, PARET Evelyne, VERON Armelle

Absents représentés : DENAIX Christine pouvoir donné à PARET Evelyne, FORTINI Roland pouvoir donné à ARNAIZ DE LA FUENTE Miguel, GUILLIN Stéphane pouvoir donné à MOINE Philippe
Absents :
Secrétaire de séance : Monsieur ALBALADEJO Nicolas

Membres présents.....26
Absents représentés…….....3
Absents.....0
Votants.....29

Délibération DELIB_51_2026
DM 1 du BP 2026 - Rapporteur : Evelyne PARET

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*3*	*23*	*0*	*6*	*0*

La décision modificative a pour objectif d'ajuster les montants prévisionnels inscrits dans le cadre du Budget Primitif.

- **Dépense d'investissement**

Au chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

- Il est nécessaire d'ajouter 7 690 € au compte 2051 pour permettre le paiement de la facture de la Métropole liée à l'achat de logiciel (Adobe Creative Cloud) ainsi que leur gestion d'Infogérance (abonnement matériels informatiques et téléphonie)

Total + 7 690 €

Pour permettre cette augmentation de crédit, tout en conservant le même niveau de dépenses d'investissement, le chapitre 21 – immobilisations corporelles – est diminué de 7 690 €.

Au chapitre 21 – Immobilisations corporelles

- Economie réalisée sur les fontaines à bras au parc Schuman (4 000€ travaux en régie) – Bac de tri GDLT (500€) - Sol synthétique crèche prévu au BP 8 500€ facture de 7 110€ soit gain de 1 390€ - PC Médiathèque (800€) – Porte verrière étage mairie (1 500€)

Total - 7 690 €

Sens	**Chapitre**	**Article**	**Libellé**	**Montant**
DI	20	2051	Logiciels métropole	+ 7 690 €
DI	21	2181	Fontaines à bras parc Schuman	- 4 000 €
DI	21	2188	Bacs de tri GDLT	- 500 €
DI	21	21351	Sol synthétique crèche	- 1 390 €
DI	21	21838	PC Médiathèque	- 800 €
DI	21	21351	Porte verrière étage mairie	- 1 500 €
				0 €

Au total au niveau du Budget consolidé de la Décision Modificative, les totaux s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	**4 867 330,51 €**	**5 021 875,06 €**
INVESTISSEMENT	**1 088 353,96 €**	**1 105 785,89 €**
TOTAL BUDGET	**5 955 684,47 €**	**6 127 660,95 €**

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget, réunie le 22 septembre 2026, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la décision modificative n° 1/2026 telle qu'elle est présentée dans les tableaux ci-dessus.

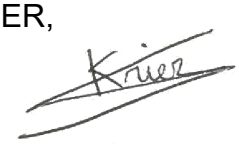
Adoptée à la majorité des votants.

Pour : 23

Abstention : 6 (Mmes LANUEL-LE MARÉCHAL, LHUILLIER, VERON, MM. MOINE, GUILLIN, MARTIN)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 2 octobre 2026
Catherine KRIER,
Maire.



Catherine KRIER
2026.10.02 14:06:47 +0200
Ref:11888129-17963758-1-D
Signature numérique
la Maire

Catherine KRIER